



# ASSEMBLEE GENERALE DU STADE DE VANVES PLONGEE



## **le samedi 26 juin 2021**

**De 19h30 à 22h30**

**Salle Barolet**

**12, rue Larmeroux 92170 Vanves**

Selon le règlement intérieur de la section,

- Peut voter à l'AG : tout adhérent de 16 ans et plus à la date de l'AG, ayant régulièrement acquitté sa cotisation, ou un des parents des adhérents de moins de 16 ans
- Peut être candidat au bureau : tout adhérent majeur à la date de l'AG, ayant régulièrement acquitté sa cotisation
- Deux procurations sont acceptées par électeur (soit au maximum trois votes par personne)

✂ -----

**VOTE PAR PROCURATION (parent d'enfant de moins de 16 ans )**

Je soussigné(e),

NOM : ..... PRENOM : .....

Responsable légal(e) de .....

adhérent(e) de moins de 16 ans de la section plongée du Stade de Vanves, donne

pouvoir pour tout vote en mon nom à l'Assemblée Générale de la section plongée

du lundi 17 Juin 2019 à :

NOM : ..... PRENOM : .....

Date et signature